



## PERMIS DE CONSTRUIRE

N° de Permis :

PC 062 060 22 00004

En date du :

09.03.2023

Bénéficiaires :

Commune d'AUXI-LE-CHÂTEAU

Architecte :

Fédérica CONGIU – En Act Architecture

Nature des travaux :

Démolition d'un ancien hangar existant pour la construction d'une halle polyvalente

### Construction

### Démolition

Superficie de plancher autorisée	Hauteur de la construction	Surface du bâtiment à démolir
515 m <sup>2</sup>	6,34 m	391 m <sup>2</sup>

Superficie du terrain :

4 215 m<sup>2</sup>

Le dossier peut être consulté à la mairie de :

Auxi-le-Château, Place de l'Hôtel de Ville - 62390

Date d'affichage en mairie :

09.03.2023

#### Droit de recours :

Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R 600-2 du Code de l'urbanisme). Tout recours administratif ou contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. 600-1 du Code de l'urbanisme).

Arrêté du 11 septembre 2007

Signalisation obligatoire de chantier conforme à l'arrêté du 30/05/1975 – JO du 02/06/1975

## CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

## MAÎTRE D'OUVRAGE



## PARTENAIRES FINANCIERS



### PHASAGE DU PROJET

En 2020, le projet de construction d'une halle polyvalente vous a été présenté.

Depuis, en raison du contexte économique, la commune a été contrainte de revoir la programmation du projet et de répartir les travaux sur plusieurs années.

**1<sup>ère</sup> phase** : Démolition du hangar et aménagements paysagers.



### TRAVAUX 2024-2025

La 1<sup>ère</sup> phase du projet se concentrera sur les aménagements extérieurs du site permettant son ouverture au public qui pourra bénéficier d'un espace naturel et convivial en cœur de ville.

Les travaux de la future halle pourront éventuellement faire l'objet d'une 2<sup>ème</sup> phase à partir de 2026.

## CHRONOLOGIE DU PROJET

2024

2025

2026

PHASE 1

PHASE 2

2024

- Démolition de l'ancien hangar avec valorisation des matériaux
- Réalisation des fouilles archéologiques
- Retrait des arbres et valorisation du bois



2025

- Aménagement d'un parc en centre-ville valorisant l'Authie
- Création d'une aire de jeux
- Sécurisation des berges de l'Authie

